



## Règlement du concours Dash Contest

### 1. Organisation

- 1.1. Ce concours Dash Contest avec obligation d'achat est organisé par Procter & Gamble DCE SRL dont le siège social est situé Temselaan 100, 1853 Strombeek-Bever, Belgique (« **Procter & Gamble** »). Les conditions générales peuvent être consultées sur le site web <https://www.enviedeplus.be/dash-wcg-contest>
- 1.2. Il n'est pas possible de participer à ce concours d'une autre manière que celle décrite dans le présent règlement.
- 1.3. La simple participation à ce concours implique l'acceptation de ce présent règlement sans qu'aucune réserve ni contestation ne puisse être prise en compte.

### 2. Concours

- 2.1. Ce concours débute le 01/07/2023 et se termine le 31/08/2023 à 23:59 et se déroule dans les magasins physiques et/ou en ligne de Carrefour, Delhaize, Colruyt, Cora, Match, Smatch, Cactus, Okay, Spar, Di, Etos, Albert Heijn, Jumbo, Extra, Trafic & Louis Delhaize en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.

2.2.

### 3. Conditions de participation

- 3.1. La participation à ce concours est ouverte à toute personne ayant atteint l'âge de 18 ans et qui habite en Belgique.
- 3.2. Aucun des employés fixes ou temporaires de Procter et Gamble, ou des entreprises qui sont liés à cette entreprise, ainsi que des tiers engagés par Procter & Gamble qui sont directement impliqués dans ce concours (p.ex. agences de publicité), ainsi que les membres de leurs familles respectives, ne peut participer à ce concours.
- 3.3. La participation est personnelle. Le participant doit être en mesure de prouver son identité et son âge à tout moment pour vérifier son identité et si les conditions de participation ont été remplies.

### 4. Règles de conduite

- 4.1. Les participants ne peuvent obtenir aucun droit et/ou recevoir aucune compensation pour leur participation à ce concours, autre que ce qui est explicitement décrit dans le présent règlement.
- 4.2. Procter & Gamble se réserve le droit d'exclure une personne de participer à ce concours, et si nécessaire de la poursuivre pénallement, en cas d'infraction au présent règlement ou en cas de fraude, abus, tromperie ou participation de mauvaise foi à ce concours. Toutes les personnes qui participent à ce concours de manière organisée en vue d'augmenter leurs chances de gain sont exclues de participation.

### 5. Participation

- 5.1. Afin de pouvoir participer valablement à ce concours, les participants doivent :

- Le participant achète deux des produits participants énumérés au point 12 entre le 01/07/2023 et le 31/08/2023
- Le participant doit ensuite se connecter ou s'enregistrer auprès d'Envie de plus sur <https://www.enviedeplus.be/dash-wcg-contest>
- Le participant doit indiquer ou confirmer son adresse mail.
- Le participant doit télécharger le ticket de caisse complet indiquant la date d'achat et les produits achetés.
- Le participant doit télécharger une photo des codes EAN.
- Le participant doit sélectionner une réponse aux deux questions du concours.
- Le participant doit répondre à la question subsidiaire du concours.

- 5.2. Les questions sont les suivantes:

a) Questions principales

- 1) Quelle est la durée moyenne du cycle de votre lave-linge ?
  - Moins de 30 minutes
  - De 30 à 60 minutes
  - 1 à 2 heures
  - 2 à 3 heures
  - Plus de 3 heures
- 2) Dans quelle ville se dérouleront les championnats de gymnastique en 2023 ?
  - Anvers
  - Gand
  - Breda

b) Question subsidiaire

Pouvez-vous deviner combien de personnes ont participé à la fin de ce concours ?

- 5.3. La participation doit être enregistrée au plus tard le 09/09/2023 à 23:59 (« **date de clôture** »). Les candidatures reçues après cette date et/ou les candidatures incomplètes ne seront pas acceptées.
- 5.4. Seuls les formulaires de participations dûment et entièrement complétés sont considérés comme valables.
- 5.5. Chaque personne peut participer valablement plusieurs fois. Il n'y aura cependant qu'un seul prix par ménage (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse email et/ou même numéro de compte bancaire).
- 5.6. Le participant doit conserver sa preuve d'achat à tout moment. Ceux-ci peuvent être demandés à tout moment par l'organisateur.
- 5.7. Tous les coûts de participation à ce concours (p.ex. téléphone, liaison internet, timbres...) sont entièrement à charge du participant et ne peuvent en aucun cas être imputés à l'organisateur.
- 5.8. Procter & Gamble et les personnes ou tiers qu'elle engage ne sont pas responsables des inscriptions perdues, retardées, mal adressées, mal livrées, endommagées ou non livrées, ou des inscriptions qui ne sont pas reçues par Procter & Gamble ou qui ne le sont pas en temps voulu.

## 6. Les prix et gagnants

6.1. Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par ménage (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse email et/ou même numéro de compte bancaire), sur base des conditions suivantes.

6.2. Les gagnants sont les personnes qui auront répondu correctement à les questions principales ainsi qu'à la question subsidiaire ou qui ont donné la réponse qui s'approche le plus de la bonne réponse. En cas d'ex-aequo, peu importe pour quel prix, le prix reviendra au participant qui a été le premier à participer au concours.

6.3. Les prix sont les suivants :

- 25 Tickets duo pour 04 octobre 2023 des Championnats olympiques de gymnastique
- 25 Tickets duo pour 06 octobre 2023 des championnats olympiques de gymnastique
- 20 Tickets duo pour 07 octobre 2023 des championnats olympiques de gymnastique
- 

6.4. Tous les prix sont personnels, non-transférables, non-échangeables et non-remboursables contre de l'argent.

6.5. Les gagnants seront avertis par email. Si le gagnant ne répond pas, ou si l'email est refusé par trois fois, et si le gagnant n'est pas en mesure de confirmer ses coordonnées dans un délai de 20 jours ouvrables suivant la demande de Procter & Gamble, il sera considéré comme renonçant à son prix, et il perdra tous droits à une indemnisation sous quelque forme que ce soit et sans possibilité d'appel.

6.6. Après la confirmation susmentionnée des coordonnées du gagnant, le prix sera envoyé par e-mail au gagnant. Si le gagnant ne retire pas son prix conformément aux instructions du fournisseur, les droits du gagnant sur le prix s'éteignent. Le gagnant perdra également tous droits à une indemnisation sous quelque forme que ce soit et sans possibilité d'appel. Cela s'applique également si l'adresse fournie par le gagnant s'avère être incorrecte.

6.7. Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

6.8. Procter & Gamble se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation.

## **7. Droits et responsabilités de l'organisateur**

- 7.1. Les participants reconnaissent participer à ce concours à leurs propres risques.
- 7.2. Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables:
- a) En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste, les fournisseurs de services techniques ou d'internet, qui sont en charge du transfert de données et de l'hébergement du site web;
  - b) En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à ce concours ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit;
  - c) En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, du à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par email ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de ce concours ;
  - d) (les conséquences de) tout défaut dans les prix ;
  - e) Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit, et
  - f) Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour le concours et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.

Cette clause 7.2 n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

- 7.3. Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus.

## **8. Cas de Force Majeure – Réserve de prolongation**

- 8.1. La responsabilité de Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, le présent concours devait être modifié, écourté ou annulé (par exemple en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation ou d'autres circonstances échappant au contrôle de Procter & Gamble).
- 8.2. Procter & Gamble se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.
- 8.3. Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté de Procter & Gamble, ne seront pas réattribués.

## **9. Questions et remarques**

- 9.1. Toute question ou remarque concernant le présent concours devra être envoyée par écrit endéans les 30 jours suivant la fin du concours au HighCo DATA – Dash Contest– PB 18022. Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai ne seront pas traitées.

## **10. Données personnelles**

- 10.1. Dans le cadre de ce concours, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.
- 10.2. Procter & Gamble DCE SRL est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour la gestion de ce concours et, avec votre consentement, pour vous envoyer des emails, des offres et des bons de réduction de la part d'autres marques de confiance de P&G (voir <https://us.pg.com/brands/> pour un aperçu de nos marques). A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble DCE BV – Service

Consommateurs – BP 81 - 1090 Bruxelles. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponible sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne [https://www.pg.com/privacy/french/privacy\\_statement.shtml](https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml)

## 11. Dispositions finales

- 11.1. L'acceptation du présent règlement constitue également l'acceptation
  - a) de toute décision nécessaire, et
  - b) de toute modification concernant le contenu du présent règlement,que les organisateurs auraient à prendre ou à faire afin de garantir le bon déroulement de ce concours en cas de force majeure ou en cas de survenance de circonstances exceptionnelles ou au cas où des circonstances indépendantes de leur volonté le justifieraient. Ces décisions et modifications sont définitives et sans appel.
- 11.2. Le présent règlement est également disponible sur simple demande écrite adressée à HighCo DATA – Dash Contest– PB 18022 en joignant une enveloppe préaffranchie.
- 11.3. Dans la mesure où ces conditions ne prévoient pas certaines situations, Procter & Gamble se prononce sur ces cas.
- 11.4. Le présent règlement est soumis au droit belge et tout litige, réclamation ou procédure judiciaire provenant de son application ou relatif au présent concours sera soumis au juge compétent des tribunaux de Bruxelles.

## 12. Produits participants

80737123	8006540962602	DASH	PODS	DASH POD PLATINUM COTTON 10SC DASH POD PLATINUM REGULAR
80729993	8006540873106	DASH	PODS	10SC
80737122	8006540962596	DASH	PODS	DASH POD TOL OCEAN FRESH 11SC DASH POD TOL GOLDEN ORCHID
80737121	8006540962558	DASH	PODS	11SC
80729999	8006540873311	DASH	PODS	DASH POD REGULAR 13SC
80729994	8006540873137	DASH	PODS	DASH POD COLOR 13SC DASH POD PLATINUM REGULAR
80729995	8006540873168	DASH	PODS	14SC
80729991	8006540873038	DASH	PODS	DASH POD PLATINUM COLOR 14SC
80737120	8006540962527	DASH	PODS	DASH POD PLATINUM COTTON 14SC
80737119	8006540962497	DASH	PODS	DASH POD PLATINUM PEONY 14SC
80715938	8001090979834	DASH	POWDER	DASH PWD REGULAR 17SC
80737124	8006540962657	DASH	PODS	DASH POD TOL OCEAN FRESH 17SC DASH POD TOL GOLDEN ORCHID
80737125	8006540962671	DASH	PODS	17SC
80737126	8006540962718	DASH	PODS	DASH POD TOL GINGER LILIES 17SC
80734106	8006540932018	DASH	LIQUID	DASH LIQ PLATINUM REGULAR 18SC
80733908	8006540929766	DASH	LIQUID	DASH LIQ PLATINUM COLOR 18SC
80735680	8006540951545	DASH	LIQUID	DASH LIQ PLATINUM COTTON 18SC
80735682	8006540951620	DASH	LIQUID	DASH LIQ PLATINUM PEONY 18SC
80729998	8006540873243	DASH	PODS	DASH POD REGULAR 20SC
80729997	8006540873212	DASH	PODS	DASH POD COLOR 20SC DASH POD PLATINUM REGULAR
80729996	8006540873182	DASH	PODS	21SC
80730000	8006540873281	DASH	PODS	DASH POD PLATINUM COLOR 21SC
80735679	8006540951491	DASH	LIQUID	DASH LIQ TOL OCEAN BREEZE 26SC

80735678	8006540951521	DASH	LIQUID	DASH LIQ TOL GOLDEN ORCHID 26SC
80735681	8006540951552	DASH	LIQUID	DASH LIQ TOL GINGER LILIES 26SC
80734109	8006540932087	DASH	LIQUID	DASH LIQ SENSITIVE 26SC
80734108	8006540932094	DASH	LIQUID	DASH LIQ REGULAR 32SC
80734107	8006540932025	DASH	LIQUID	DASH LIQ COLOR 32SC
80715939	8001090980168	DASH	POWDER	DASH PWD REGULAR 38SC
80715940	8001090980564	DASH	POWDER	DASH PWD CLEAN BREEZE 38SC
80737128	8006540962749	DASH	PODS	DASH POD TOL OCEAN FRESH 39SC
80737127	8006540962756	DASH	PODS	DASH POD TOL GINGER LILIES 39SC
80729992	8006540873083	DASH	PODS	DASH POD REGULAR 42SC
80734105	8006540932001	DASH	LIQUID	DASH LIQ REGULAR 51SC
80734104	8006540931974	DASH	LIQUID	DASH LIQ COLOR 51SC
80715941	8001090980595	DASH	POWDER	DASH PWD CLEAN BREEZE 68SC
80715942	8001090981363	DASH	POWDER	DASH PWD REGULAR 68SC